PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

APEM

Société anonyme au capital de 10 192 574,70 €.
Siège social : 55, avenue Edouard Herriot, 82303 Caussade Cedex.
342 898 384 R.C.S. Montauban.

I. – Les comptes de l'exercice 2005, publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°49 du 24 avril 2006, ont été approuvés, après vérification par les commissaires aux comptes, sans modification par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2006.

II. – Attestations des commissaires aux comptes.

1.- Extraits du rapport général sur les comptes sociaux.

- Opinion sur les comptes annuels. – « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. » ;

- Justification des appréciations. – « En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : la note 2.1.C. de l'annexe présente notamment la méthode d'évaluation des titres de participation de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. » ;

- Vérifications et informations spécifiques. – « Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. ».

2.- Extraits du rapport général sur les comptes consolidés.

- Opinion sur les comptes consolidés.- « Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.» ;

- Justification des appréciations. – « En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : comme indiqué dans la note 1.11. 'dépréciation des éléments de l'actif immobilisé', la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.10 'goodwill' de l'annexe aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.10 'goodwill' de l'annexe donne une information appropriée. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. » ;

- Vérification spécifique. – « Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés ».

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2006.

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young :
Marc Stoessel

Deloitte & Associés :
Alain Penanguer

0606673